



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. limitée
4 avril 2017
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2017

30 mai-9 juin 2017, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

**Ordre du jour, ordre du jour annoté, liste des documents
et plan de travail provisoires**

Note du secrétariat du Conseil d'administration

Table des matières

| <i>Point</i> | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| 1. Questions d'organisation | 3 |
| <i>Débat consacré au PNUD</i> | |
| 2. Rapport annuel de l'Administrateur | 3 |
| 3. Questions financières, budgétaires et administratives | 4 |
| 4. Plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021 | 4 |
| 5. Égalité des sexes au PNUD | 5 |
| 6. Rapport sur le développement humain | 5 |
| 7. Programmes de pays et questions connexes | 5 |
| 8. Évaluation | 6 |
| 9. Fonds d'équipement des Nations Unies | 7 |
| <i>Débat consacré au FNUAP</i> | |
| 10. Rapport annuel du Directeur exécutif | 8 |
| 11. Évaluation | 8 |
| 12. Plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021 | 9 |
| 13. Programmes de pays et questions connexes | 9 |
| <i>Débat consacré à l'UNOPS</i> | |
| 14. Rapport annuel de la Directrice exécutive | 9 |



Débat consacré aux questions communes

| | |
|--|----|
| 15. Audit et contrôle internes | 10 |
| 16. Rapports des bureaux la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS | 11 |
| 17. Visites de terrain..... | 12 |
| 18. Questions diverses | 12 |
| Plan de travail provisoire du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS pour la session annuelle de 2017 | 13 |

Ordre du jour annoté et liste des documents

Point 1

Questions d'organisation

Au titre de ce point, le Conseil d'administration adoptera l'ordre du jour de la session annuelle de 2017 et approuvera le plan de travail de cette session présenté par son secrétaire. Le Conseil souhaitera peut-être adopter le rapport sur les travaux de sa première session ordinaire de 2017. Un projet de rapport a été distribué aux membres du Conseil pour observations. Le rapport définitif contient les observations reçues dans les délais impartis.

Documentation :

Ordre du jour, ordre du jour annoté, liste des documents et plan de travail provisoires ([DP/2017/L.2](#))

Rapport sur les travaux de la première session ordinaire de 2017 ([DP/2017/13](#))

Décisions adoptées à la première session ordinaire de 2017 ([DP/2017/14](#))

Débat consacré au PNUD

Point 2

Rapport annuel de l'Administrateur

Conformément à la décision 2016/14 du Conseil d'administration, l'examen cumulatif de l'exécution du plan stratégique et du rapport annuel de l'Administrateur pour 2016 donne lieu à une analyse pluriannuelle des résultats obtenus et des ressources investies au moyen du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources. Les résultats quantitatifs et qualitatifs du Cadre sont complétés par les informations figurant dans le rapport annuel axé sur les résultats et par les conclusions pertinentes d'évaluations indépendantes et décentralisées. Le rapport contient également des fiches sur le développement et le bilan institutionnel ainsi que toutes les données relatives au Cadre, qui y figurent en annexe. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du rapport et donner des orientations quant à l'établissement des futurs rapports annuels, au nouveau plan stratégique et au Cadre de 2018-2021.

Conformément aux résolutions [59/267](#) et [62/246](#) de l'Assemblée générale, le rapport du PNUD sur les recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) présente une synthèse des réponses de l'administration aux recommandations formulées par le CCI dans ses rapports publiés en 2016, ainsi que l'état d'avancement de l'application des recommandations du CCI formulées en 2015 et 2014. Le Conseil souhaitera peut-être prendre note de ce rapport.

L'annexe statistique contient des données financières détaillées sur les montants annuels des produits et des charges prévus au titre des activités menées dans le cadre des programmes de pays du PNUD et financées à l'aide des ressources de base et des fonds extrabudgétaires.

Documentation :

Examen cumulatif de l'exécution du plan stratégique et du rapport annuel de l'Administrateur pour 2016 ([DP/2017/15](#))

Rapport du PNUD sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2016 ([DP/2017/15/Add.1](#))

Annexe statistique ([DP/2017/15/Add.2](#))

Point 3

Questions financières, budgétaires et administratives

Dans sa décision 2013/28, le Conseil d'administration a approuvé le budget intégré du PNUD pour 2014-2017, qui s'inscrit en complément du Plan stratégique pour 2014-2017. L'approbation du Conseil portait sur la part relative aux ressources ordinaires du plan de ressources intégré du PNUD, y compris les activités programmatiques et institutionnelles. Le Conseil a également pris note de la part des autres ressources du plan intégré des ressources. La décision demandait de veiller à ce que l'examen à mi-parcours du budget intégré stratégique se déroule en parallèle avec l'examen à mi-parcours du Plan stratégique lors de la session annuelle de 2017 du Conseil. L'examen à mi-parcours couvrait la période 2014-2015 et a été présenté à la session annuelle de 2016. On trouvera dans le présent document l'examen cumulatif du budget intégré pour la période 2014-2016. Le Conseil souhaitera peut-être adopter une décision à ce sujet, dont certains éléments sont suggérés dans le rapport.

Documentation :

Examen cumulatif du budget intégré du PNUD pour la période 2014-2017 ([DP/2017/16](#))

Point 4

Plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021

Le projet de plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021 a été préparé conformément aux orientations données par l'examen quadriennal complet des politiques et aux documents issus des conférences et sommets internationaux des Nations Unies, notamment le Programme 2030 et les objectifs de développement durable. Ce projet est le produit des discussions menées avec le Conseil d'administration, les organismes des Nations Unies, des experts indépendants et le personnel du PNUD. Dans le projet de plan, il est souligné que le monde se caractérise aujourd'hui par une juxtaposition de facteurs positifs et négatifs, d'opportunités et de risques. Le projet propose que le PNUD adopte une vision centrée sur l'appui aux pays qui leur permette de réaliser les objectifs de développement durable dans un environnement de paix durable, d'éliminer la pauvreté et de réduire de façon significative les inégalités et l'exclusion. Le projet de plan, y compris ses annexes, définit les résultats à obtenir et les mesures à prendre en ciblant à la fois les aspects du développement et les aspects institutionnels ainsi que l'amélioration des partenariats et de la coordination qui est nécessaire pour mettre en œuvre cette vision. Le projet s'appuie sur les résultats des précédentes périodes de planification tout en introduisant les changements importants nécessaires afin de l'adapter aux conditions actuelles.

Documentation :

Projet de plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021 ([DP/2017/17](#))

Point 5

Égalité des sexes au PNUD

Le présent rapport résume les progrès accomplis par le PNUD en 2016 dans la mise en œuvre de la stratégie de promotion de l'égalité des sexes pendant la période 2014-2017. Cette stratégie est assortie au plan stratégique du PNUD pendant la période 2014-2017, où l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes constituent l'un des sept résultats attendus en matière de développement et se retrouvent dans les six autres domaines de résultat. Il rend également compte des mesures qui ont été prises ou renforcées pour améliorer la responsabilisation, les investissements et les capacités d'intégration de la notion d'égalité des sexes. Le Conseil souhaitera peut-être prendre note du rapport.

Documentation :

Rapport annuel de l'Administrateur sur l'exécution de la stratégie du PNUD dans le domaine de l'égalité des sexes en 2016 ([DP/2017/18](#))

Point 6

Rapport sur le développement humain

Le Rapport sur le développement humain de 2016 intitulé *Le développement humain pour tous* a été rendu public le 21 mars 2017 à Stockholm (Suède) par le Premier Ministre de la Suède, l'Administrateur du PNUD et le Directeur du Bureau du Rapport sur le développement humain. Au cours des prochains jours et des prochaines semaines, d'autres manifestations de lancement auront lieu à l'échelle mondiale. Le Rapport a fait l'objet de consultations élargies avec un éventail d'acteurs représentant nombre de secteurs et de pays. Conformément à la résolution [57/264](#) de l'Assemblée générale, ce point de l'ordre du jour permet d'informer le Conseil d'administration des consultations conduites par le Bureau du Rapport sur le développement humain au cours des 12 mois précédents et de leurs principaux résultats, ce qui contribuera à améliorer la qualité et l'exactitude du Rapport sans compromettre l'indépendance de sa rédaction. Le Conseil souhaitera peut-être prendre note de l'état des consultations concernant le Rapport sur le développement humain.

Point 7

Programmes de pays et questions connexes

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera invité : a) à prendre acte de la première prolongation d'une année des programmes de pays pour le Lesotho et le Libéria, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018; b) à approuver la deuxième prolongation d'un an du programme de pays pour le Burundi du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018; et c) à examiner et approuver, conformément à sa décision 2014/7, le descriptif de programme de pays pour le Cameroun.

Documentation :

Prolongations de programmes de pays ([DP/2017/19](#))

Descriptif de programme de pays pour le Cameroun ([DP/DCP/CMR/3](#))

Point 8 Évaluation

Le rapport annuel sur les activités d'évaluation en 2016 est présenté au Conseil d'administration par le Bureau indépendant d'évaluation du PNUD, en application des dispositions régissant la politique d'évaluation du Programme. Le rapport couvre les activités et le budget du Bureau en 2016 et présente un programme de travail chiffré pour 2017, conformément à son plan d'évaluation pour 2014-2017 qui a été approuvé par le Conseil d'administration. Ce rapport est le premier rapport annuel sur l'évaluation. Il fait suite à l'adoption de la nouvelle politique d'évaluation à la deuxième session ordinaire de 2016 (décision 2016/17). En plus de présenter l'état d'application des principales initiatives et les actions programmées, le rapport se penche sur les progrès accomplis en ce qui concerne les principes d'évaluation de l'indépendance, de la crédibilité et de l'utilité de la fonction d'évaluation, ainsi que sur la professionnalisation du Bureau à la faveur du changement qui a touché depuis 2012 le modèle d'évaluation du PNUD, puisqu'on est passé du « contrat d'évaluation » à la « conduite de l'évaluation ». Le rapport contient également des observations de l'Administration. Le Conseil souhaitera peut-être adopter une décision à ce sujet, dont certains éléments sont suggérés dans le rapport.

En approuvant le plan d'évaluation à moyen terme du Bureau indépendant d'évaluation (document DP/2014/5), le Conseil d'administration a donné son accord pour mener une évaluation thématique couvrant un aspect de l'efficacité institutionnelle ayant trait au chapitre V du plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017 (Améliorer l'efficacité institutionnelle). Conscients que l'efficacité institutionnelle est importante du point de vue des fonctions d'audit et d'évaluation du PNUD, le Bureau indépendant d'évaluation et le Bureau de l'audit et des investigations du Programme ont mené conjointement cette évaluation. Celle-ci a porté sur les réformes politiques et organisationnelles, notamment le processus de restructuration destiné à renforcer la présence régionale du PNUD et à consolider ses fonctions de conseil en matière de politiques ainsi que les mesures pilotées en 2015 afin de renforcer les capacités des bureaux de pays de fournir des programmes de meilleure qualité fondés sur une gestion axée sur les résultats. L'évaluation conclut à l'existence de signes d'amélioration de la qualité des programmes et des mesures prises à l'échelle de l'organisation. Les modifications structurelles ont permis de clarifier une partie des rôles et responsabilités assignés respectivement au siège et aux régions, grâce notamment à l'apport des bureaux de pays. Cependant, on ne peut conclure que les mesures prises aient eu des effets considérables, tangibles et durables sur la qualité des programmes. Compte tenu de l'insuffisance des ressources humaines et financières, les directeurs et les responsables de l'organisation sont dans l'obligation de faire preuve d'une vision plus stratégique dans l'allocation des ressources et de promouvoir la gestion axée sur les résultats en matière de formation et de gestion des connaissances à l'effet d'améliorer la qualité des programmes et de renforcer l'efficacité institutionnelle. L'évaluation sera accompagnée d'une réponse de l'Administration.

Dans le cadre du plan d'évaluation à moyen terme du Bureau indépendant d'évaluation (document DP/2014/5), qui a été approuvé par le Conseil, le Bureau a conduit une évaluation du plan stratégique du PNUD et de ses programmes mondiaux et régionaux pendant la période 2014-2017. L'objectif de cette évaluation est triple : renforcer l'obligation de rendre des comptes qui s'impose au PNUD envers les partenaires de développement mondiaux et nationaux, notamment le Conseil d'administration; contribuer à l'élaboration du prochain plan stratégique du PNUD et appuyer l'apprentissage à l'échelle de l'organisation. Cette évaluation vise

à informer les parties prenantes au sein et en dehors du PNUD de la manière dont celui-ci fait face aux problèmes de développement et exploite les possibilités offertes dans ce domaine. L'évaluation porte sur la programmation du PNUD à l'échelle nationale, régionale et mondiale et détermine si celle-ci a permis d'atteindre les objectifs de développement visés. Elle concerne aussi les aspects intersectoriels, dont la contribution du PNUD à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire et la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Elle se fonde en outre sur l'évaluation conjointe de l'efficacité institutionnelle du PNUD, en établissant des passerelles entre les conclusions opérationnelles de l'évaluation et celles de ces programmes stratégiques et axés sur les résultats. L'évaluation sera accompagnée d'une réponse de l'Administration.

Documentation :

Rapport annuel sur les activités d'évaluation ([DP/2017/20](#))

Évaluation conjointe de l'efficacité institutionnelle du PNUD ([DP/2017/21](#))

Réponse de l'Administration à l'évaluation conjointe de l'efficacité institutionnelle du PNUD ([DP/2017/22](#))

Évaluation du plan stratégique et des programmes mondiaux et régionaux du PNUD ([DP/2017/23](#))

Réponse de l'Administration à l'évaluation du plan stratégique et des programmes mondiaux et régionaux du PNUD ([DP/2017/24](#))

Point 9

Fonds d'équipement des Nations Unies

Le rapport intégré présentera un examen cumulatif des progrès accomplis pendant les trois premières années d'exécution du Cadre stratégique du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) pour la période 2014-2017 en mettant l'accent sur les résultats de 2016. Le rapport rendra également compte des enseignements tirés et s'intéressera aux aspects programmatiques et institutionnels et aux partenariats, dans le reste de la période actuelle du Cadre stratégique, tout en présentant une approche initiale de ces questions telles qu'elles seront reflétées dans le prochain Cadre stratégique pour la période 2018-2021. Le rapport contiendra en outre une analyse de la situation financière du FENU. Ce rapport est présenté conformément à la décision 2016/7 du Conseil d'administration. Le Conseil souhaitera peut-être adopter une décision à cet égard et prendre note des résultats intégrés et de l'examen cumulatif de 2016, se féliciter des étapes franchies dans la préparation du prochain Cadre stratégique et renouveler son appui à l'action du FENU, notamment à travers un financement intégral des besoins en ressources ordinaires qui s'élèvent à 25 millions de dollars par an.

Documentation :

Rapport annuel intégré sur les résultats pour 2016 et rapport cumulatif sur le Cadre stratégique du FENU pour la période 2014-2017 ([DP/2017/25](#))

Débat consacré au FNUAP

Point 10

Rapport annuel du Directeur exécutif

Au titre de ce point, le Conseil d'administration examinera le rapport du Directeur exécutif sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique 2014-2017.

La partie I de ce rapport contient une analyse intégrée des progrès réalisés et un examen à mi-parcours de la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour la période 2014-2017. On trouvera dans les annexes des analyses quantitatives et qualitatives plus détaillées. Celles-ci peuvent être consultées séparément sur le site Web du Fonds.

L'annexe 1 de la partie I du rapport, intitulée « Examen statistique et financier pour 2016 », donne un aperçu général de la situation financière du Fonds et présente les statistiques essentielles concernant ses finances et ses programmes en 2016. Les chiffres donnés dans le rapport sont provisoires, dans l'attente du rapport du Comité des commissaires aux comptes.

En application de la résolution [59/267](#) de l'Assemblée générale, la partie II du rapport, intitulée « Rapport sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2016 », décrit succinctement la suite donnée par l'administration du Fonds aux principales recommandations faites par le Corps commun d'inspection dans ses rapports le concernant publiés en 2016.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur le rapport annuel du Directeur exécutif du FNUAP.

Documentation :

Rapport du Directeur exécutif sur les progrès et l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017 ([DP/FPA/2017/4](#), Part I)

Examen statistique et financier, 2016 ([DP/FPA/2017/4](#), Part I, Add.1)

Rapport sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2016 ([DP/FPA/2017/4](#), Part II)

Point 11

Évaluation

Conformément à la politique d'évaluation révisée du FNUAP ([DP/FPA/2013/5](#)) et aux décisions du Conseil d'administration sur cette question, le rapport annuel du Bureau de l'évaluation pour 2016 présente les progrès réalisés au titre de la fonction d'évaluation, en particulier en ce qui concerne le plan d'évaluation provisoire budgétisé pour l'exercice biennal 2014-2015 et le plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal 2016-2019, à l'aune des principaux indicateurs de résultats.

Le rapport présente les enseignements tirés des évaluations du Fonds achevées en 2016. Il décrit la manière dont le Bureau de l'évaluation contribue aux activités d'évaluation menées conjointement dans le système des Nations Unies et par les communautés de pratique à l'échelle mondiale pour aider au renforcement des capacités nationales d'évaluation.

Les annexes au rapport peuvent être consultées séparément sur le site Web du Fonds. La réponse de l'Administration au rapport est également disponible ([DP/FPA/2017/CPR.3](#))

Le Conseil souhaitera peut-être adopter une décision sur le rapport annuel du Bureau de l'évaluation.

Documentation :

Rapport annuel du Bureau de l'évaluation ([DP/FPA/2017/5](#))

Point 12

Plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021

Le Conseil d'administration examinera et discutera du projet de Plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021, qui sera présenté à sa session annuelle conformément au schéma arrêté en ce qui concerne le prochain plan stratégique. Compte tenu des observations qui seront formulées par les membres du Conseil au cours de cette discussion, le plan stratégique sera finalisé et traduit, de sorte qu'il puisse être présenté pour examen final et approbation à la deuxième session ordinaire du Conseil, en septembre 2017.

Documentation :

Projet de Plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021 ([DP/FPA/2017/CRP.6](#))

Point 13

Programmes de pays et questions connexes

Le Conseil d'administration sera invité : a) à approuver, conformément à la décision 2014/7, le descriptif de programme de pays pour le Cameroun, et b) prendre acte de la première prolongation d'une année du programme de pays pour le Nicaragua.

Documentation :

Descriptif de programme de pays pour le Cameroun ([DP/FPA/CPD/CMN/7](#))

Prolongation des programmes de pays ([DP/FPA/2017/8](#))

Débat consacré à l'UNOPS

Point 14

Rapport annuel de la Directrice exécutive

Le rapport annuel de la Directrice exécutive de l'UNOPS présente en détail l'appui apporté par l'organisation à des projets de consolidation de la paix, ainsi qu'à des projets humanitaires et de développement mis en œuvre par ses partenaires. Grâce à plus de 900 projets déployés dans plus de 80 pays, l'Office soulage de façon tangible et durable les populations dans le besoin. Le rapport fait ressortir les principaux succès enregistrés par l'organisation, en donnant des exemples de la manière dont l'UNOPS apporte son appui au système des Nations Unies et à ses partenaires partout dans le monde. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision à ce sujet, dont certains éléments sont suggérés dans le rapport.

Documentation :

Rapport annuel de la Directrice exécutive ([DP/OPS/2017/2](#))

Débat consacré aux questions communes

Point 15

Audit et contrôle internes

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi des rapports d'audit et d'enquête internes du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

Le rapport du PNUD contient des informations sur les activités du Bureau de l'audit et des investigations pendant l'année achevée le 31 décembre 2016. Comme l'a demandé le Conseil d'administration dans sa décision 2016/13, le rapport comporte un avis, modulé en fonction de la portée des travaux entrepris, sur l'adéquation et l'efficacité de la structure de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle des organisations concernées, ainsi qu'une présentation concise des travaux menés pour établir cet avis et définir les critères qui l'inspirent. Le rapport rend compte de la suite donnée aux précédentes décisions du Conseil telles que l'adhésion à une déclaration de conformité aux normes d'audit interne; il contient un avis sur la question de savoir si les ressources allouées sont adaptées aux besoins, suffisantes et employées de façon à ce que l'audit interne ait la portée recherchée; des informations soumises en temps utile sur les éventuelles difficultés rencontrées dans l'exercice des fonctions de contrôle; un examen des procédures de recrutement et une présentation de l'évaluation des risques encourus par l'organisme (l'ensemble de ces obligations sont citées dans la décision 2015/13); des informations sur les pertes financières identifiées à la suite d'investigations, ainsi que sur les modes de recouvrement et les montants recouverts (décision 2014/21); l'indication des titres de tous les rapports d'audit interne publiés pendant l'année et des appréciations attribuées (décision 2013/24); des informations sur les questions importantes concernant la divulgation des rapports d'audit interne (décision 2012/18); des informations sur les enseignements tirés des audits conjoints et des cas de fraude et les mesures prises en cas de comportement répréhensible (décision 2011/22); et ainsi que les demandes émanant de tout État non membre relatives à la divulgation de rapports antérieurs à 2012 (décision 2011/23). La réponse de l'Administration au présent rapport fait l'objet d'un document distinct, comme l'exige la décision 2006/13. En revanche, le rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit est joint en appendice au présent rapport (conformément aux dispositions du document [DP/2008/16/Rev.1](#)).

Le présent rapport du Bureau des services d'audit et d'investigations concernant les activités d'audit interne et d'investigation du FNUAP, pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, fait suite aux décisions 2015/2 et 2015/13 et à des décisions antérieures du Conseil d'administration sur cette question. Le rapport passe en revue les activités menées en 2016 par le Bureau en matière d'audit interne et d'investigation. Il contient des informations sur a) les ressources du Bureau pour 2016; b) les problèmes notables mis en évidence par le biais des activités d'audit interne et d'investigation du Bureau; c) les enquêtes, y compris sur les cas de fraude et les mesures prises; d) l'examen des recommandations issues des audits internes formulées entre 2010 et 2016 et de la suite qui leur a été donnée. Enfin, le document présente l'opinion du Bureau, fondée sur les actions menées, concernant le caractère approprié et l'efficacité du cadre de gouvernance et de gestion et de contrôle des risques du FNUAP ([DP/FPA/2017/6/Add.1](#)). Les annexes peuvent être consultées séparément sur le site Internet du FNUAP.

Conformément à la décision 2015/2 du Conseil d'administration et aux décisions antérieures pertinentes, le rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit du FNUAP ([DP/FPA/2017/6/Add.2](#)) fait l'objet d'un additif au présent rapport. La réponse de l'Administration suite au rapport du Comité ainsi qu'au présent rapport est également disponible ([DP/FPA/2017/CPR.4](#)).

Le Conseil d'administration sera également saisi du rapport d'activité des services d'audit interne et d'investigation de l'UNOPS pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, présenté par le Groupe de l'audit interne et des investigations. Le rapport est accompagné de la réponse de l'Administration, présentée séparément (conformément à la décision 2006/13), et du rapport annuel du Comité consultatif de la stratégie et de l'audit de l'Office pour 2016.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur les rapports d'audit interne et d'investigation du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

Documentation :

PNUD : Rapport sur l'audit et les investigations internes ([DP/2017/26](#))

FNUAP : Rapport du Directeur du Bureau des services d'audit et d'investigation sur les activités d'audit interne et d'investigation du FNUAP en 2016 ([DP/FPA/2017/6](#))

Avis du Directeur du Bureau des services d'audit et d'investigations concernant le caractère approprié et l'efficacité du cadre de gouvernance et de gestion et de contrôle des risques du FNUAP ([DP/FPA/2017/6/Add.1](#))

Rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit du FNUAP ([DP/FPA/2017/6/Add.2](#))

UNOPS : Rapport d'activité pour 2016 du Groupe de l'audit interne et des investigations ([DP/OPS/2017/3](#))

Point 16

Rapports des bureaux la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi des rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

En application de la décision 2008/37 du Conseil, le Bureau de la déontologie du PNUD présente au Conseil un rapport sur ses activités de l'année 2016. Conformément à la circulaire du Secrétaire général intitulée « Respect de la déontologie à l'échelle du système : organes et programmes ayant une administration distincte » ([ST/SGB/2007/11](#)), le Groupe de la déontologie des Nations Unies a examiné le rapport à sa quatre-vingt neuvième session, le 8 février 2017. Le rapport a ensuite été présenté à l'Administratrice du PNUD. Il s'agit du neuvième rapport annuel présenté par le Bureau de la déontologie depuis sa création en 2007.

Le rapport du FNUAP est présenté au Conseil d'administration comme suite au paragraphe 9 de la décision 2010/17 sur les rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS. Conformément à la circulaire du Secrétaire général intitulée « Respect de la déontologie à l'échelle du système : organes et programmes ayant une administration distincte » ([ST/SGB/2007/11](#)), le rapport a été examiné par le Groupe de la déontologie des Nations Unies à sa quatre-vingt neuvième session, le 8 février 2017, puis transmis au Directeur exécutif du FNUAP. Le rapport récapitule les activités entreprises par le Bureau de la déontologie du FNUAP en 2016 et décrit les tendances dans les domaines d'activité

relevant de son mandat. Il présente également des recommandations à l'intention du personnel de direction sur le renforcement de la culture institutionnelle d'intégrité et de conformité. La réponse de l'Administration au rapport est également disponible ([DP/FPA/2017/CPR.5](#)).

En application de la décision 2010/17 du Conseil d'administration, le déontologue du FNUAP présente au Conseil un rapport sur les activités du Bureau de la déontologie en 2016. Ce rapport a été examiné par le Groupe de la déontologie des Nations Unies, conformément au paragraphe 5.4 de la circulaire du Secrétaire général intitulée « Respect de la déontologie à l'échelle du système : organes et programmes ayant une administration distincte » ([ST/SGB/2007/11](#)), telle que modifiée.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note des rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS et faire des observations sur l'évolution de leurs travaux.

Documentation :

Activités du Bureau de la déontologie du PNUD en 2016 ([DP/2017/27](#))

FNUAP : Rapport du Bureau de la déontologie en 2016 ([DP/FPA/2017/7](#))

Activités du Bureau de la déontologie de l'UNOPS en 2016 ([DP/OPS/2017/4](#))

Point 17

Visites de terrain

Le Conseil d'administration sera saisi d'un rapport sur la visite conjointe effectuée du 17 au 21 avril 2017 au Népal par les conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM. Le Conseil souhaitera peut-être prendre note du rapport.

Documentation :

Rapport sur la visite conjointe effectuée au Népal par les conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM ([DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2017/CRP.1](#))

Point 18

Questions diverses

**Plan de travail provisoire du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP
et de l'UNOPS pour la session annuelle de 2017
(30 mai-9 juin 2017, New York)**

| <i>Jour/Date</i> | <i>Horaire</i> | <i>Point</i> | <i>Objet</i> |
|-------------------------------------|--------------------------|----------------------------|--|
| Mardi 30 mai | 10 heures-13 heures | 1 | Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session • Adoption du rapport de la première session ordinaire de 2017 <p>Débat consacré au PNUD</p> <p>Déclaration de l'Administrateur</p> |
| | | 2 | Rapport annuel de l'Administrateur <ul style="list-style-type: none"> • Examen cumulatif du Cadre stratégique et rapport annuel de l'Administrateur pour 2016 • Rapport du PNUD sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2016 • Annexe statistique |
| | 15 heures-17 h 30 | 2 | Rapport annuel de l'Administrateur (suite) |
| | | 3 | Questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> • Examen cumulatif du budget intégré du PNUD pour la période 2014-2017 |
| | <i>17 h 30-18 heures</i> | | <i>Consultations informelles sur les projets de décision</i> |
| Mercredi 31 mai | 10 heures-13 heures | 4 | Plan stratégique du PNUD, 2018-2021 <ul style="list-style-type: none"> • Projet de plan stratégique du PNUD, 2018-2021 |
| | 15 heures-17 heures | 8 | Évaluation <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel sur les activités d'évaluation et réponse de l'Administration • Évaluation du plan stratégique du PNUD et des programmes mondiaux et régionaux et réponse de l'Administration • Évaluation et recommandations sur l'efficacité institutionnelle du PNUD et réponse de l'Administration |
| | | <i>17 heures-18 heures</i> | |
| Jedi 1^{er} juin | 10 heures-13 heures | 5 | Égalité des sexes au PNUD <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie d'égalité des sexes au PNUD en 2016 |
| | | 6 | Rapport sur le développement humain <ul style="list-style-type: none"> • État des consultations concernant le Rapport sur le développement humain (résolution 57/264 de l'Assemblée générale) |
| | | 7 | Programme de pays du PNUD et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> • Présentation et adoption des descriptifs de programmes de pays |

| <i>Jour/Date</i> | <i>Horaire</i> | <i>Point</i> | <i>Objet</i> |
|----------------------------|---------------------|--------------|--|
| | | | <ul style="list-style-type: none"> • Prolongations des programmes de pays |
| | 15 heures-17 heures | 4 | Plan stratégique du PNUD, 2018-2021 (suite) <ul style="list-style-type: none"> • Projet de plan stratégique du PNUD, 2018-2021 |
| | 17 heures-18 heures | | <i>Consultations informelles sur les projets de décision</i> |
| Vendredi 2 juin | 10 heures-13 heures | | Débat consacré à l'UNOPS Déclaration de la Directrice exécutive |
| | | 14 | Rapport annuel de la Directrice exécutive <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel de la Directrice exécutive • Rapport de l'UNOPS sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2016 |
| | 15 heures-17 heures | | Débat consacré au PNUD (suite) |
| | | 9 | Fonds d'équipement des Nations Unies <ul style="list-style-type: none"> • Examen cumulatif du Cadre stratégique du Fonds d'équipement des Nations Unies pour la période 2014-2017 et rapport annuel sur les résultats de 2016 |
| | 17 h 30-18 heures | | <i>Consultations informelles sur les projets de décision</i> |
| Lundi 5 juin | 10 heures-13 heures | | Débat consacré au FNUAP Déclaration du Directeur exécutif |
| | | 10 | Rapport annuel du Directeur exécutif <ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique du FNUAP, 2014-2017 • Examen statistique et financier, 2016 • Rapport du FNUAP sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2016 |
| | 15 heures-17 h 30 | 10 | Rapport annuel du Directeur exécutif (suite) |
| | | 11 | Évaluation <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel du Bureau de l'évaluation du FNUAP 2016 et réponse de l'Administration |
| | 17 h 30-18 heures | | <i>Consultations informelles sur les projets de décision</i> |
| Mardi 6 juin | 10 heures-13 heures | 12 | Plan stratégique du FNUAP, 2018-2021 <ul style="list-style-type: none"> • Projet de plan stratégique du FNUAP, 2018-2021 |
| | 15 heures-17 heures | 12 | Plan stratégique du FNUAP, 2018-2021 (suite) <ul style="list-style-type: none"> • Projet de plan stratégique du FNUAP, 2018-2021 |
| | 17 heures-18 heures | | <i>Consultations informelles sur les projets de décision</i> |
| Mercredi | 10 heures-11 heures | 13 | Programme de pays du FNUAP et questions connexes |

| <i>Jour/Date</i> | <i>Horaire</i> | <i>Point</i> | <i>Objet</i> |
|----------------------------|----------------------------|--------------|--|
| 7 juin | | | <ul style="list-style-type: none"> • Descriptifs de programmes de pays • Prolongations de programmes de pays |
| | 11 heures-13 heures | | Débat consacré aux questions communes |
| | | 15 | Audit et contrôles internes <ul style="list-style-type: none"> • Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit et les contrôles internes et réponses de l'Administration |
| | 15 heures-17 heures | | Débat consacré aux questions communes (suite) |
| | | 16 | Rapport des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS <ul style="list-style-type: none"> • Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités de 2016 et réponses de l'Administration |
| | | 17 | Visites de terrain <ul style="list-style-type: none"> • Rapports sur les visites de terrain |
| | <i>17 heures-18 heures</i> | | <i>Consultations informelles sur les projets de décision</i> |
| Jeudi 8 juin | 10 heures-13 heures | 18 | Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de décisions |
| | | 1 | Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption du plan de travail provisoire de la deuxième session ordinaire de 2017 • Clôture de la session |
| Vendredi 9 juin | | | |